

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 03 2026

Présents : Dominique Gahier, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Geneviève Pointelin, Elisabeth Vinit.

Absents excusés : Denis Munerot (pouvoir à Dominique Gahier), Véronique Charmasson, Françoise Morin

Absents : Philippe Fournier, Nicolas Piquet

Secrétaire de séance : Caroline Dulac

Ordre du jour :

1- Approbation du précédent compte-rendu.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2-Compte financier unique 2025 (CFU), budget principal et budget eau pour l'exercice 2025.

Le compte financier pour le budget principal de 2025 fait apparaître :

Pour le fonctionnement un solde positif de +61 715 €

Pour l'investissement un solde négatif de 33 108 €

Soit un solde global positif de 28 607 €

Pour l'eau le compte financier de 2025 fait apparaître :

Pour le fonctionnement un solde positif de +12 385 €

Pour l'investissement un solde négatif de 11 534 €

Soit un solde global positif de 850 €

Ces deux comptes sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents.

Le budget primitif 2026 de la commune sera discuté lors du prochain conseil municipal par les conseillers nouvellement élus en mars 2026.

3- Assainissement : syndicat SIA PA2M

Au 1^{er} août 2025, les quatre communes Arbois, Pupillin, Mesnay et Montigny ont contracté une délégation de service public unique pour l'assainissement, confié à la SOGEDO.

Au 1^{er} janvier 2026 les quatre communes ont créé (par arrêté préfectoral) un syndicat Intercommunal d'Assainissement SIA PA2M. Les effluents des quatre communes étant traités à Arbois dans la même station d'épuration (STEP), les quatre communes ont décidé de mutualiser leurs moyens pour la gestion des réseaux d'assainissement.

A l'unanimité des conseillers présents, le conseil municipal approuve le transfert au syndicat des excédents budgétaires de l'exercice 2025 pour l'assainissement.

4- SICTOM : compte-rendu du contrôle des bacs de tri.

1. Le compte-rendu annuel du SICTOM est accessible sur le site ou sur la brochure papier consultable en mairie.

Quelques chiffres :

Chaque habitant jette désormais 123 kg d'ordures ménagères résiduelles par an, un niveau très inférieur à la moyenne nationale (225 kg). 51 kg de verre sont déposés dans les bennes appropriées (30 kg en moyenne nationale).

La diminution des ordures ménagères s'accompagne d'une fréquentation accrue des déchetteries, une évolution positive puisque les déchets y sont orientés vers des filières adaptées de valorisation.

La redevance incitative à la réduction des déchets, payée par les usagers, couvre 82% des recettes de fonctionnement du SICTOM.

Notre tarif minimum annuel, pour un bac de 120 litres et 13 levées est de 164 €, en comparaison il est de 245 € pour 12 levées à Valdahon, de 171 € pour 8 levées à Tonnerre....

2. Lundi 16 février en matinée, en présence du maire, deux techniciennes du SICTOM ont effectué un contrôle de nos bacs de tri.

78 bacs ont été contrôlés, 32 ont été jugés non conformes, refusés et étiquetés :

Il y a malheureusement encore trop de restes alimentaires, de sacs fermés, papiers d'hygiène, textiles et plastiques durs.

BACS GRIS ATTENTION : Vendredi 13 mars, deux bacs gris ont été refusés, en effet, ils étaient trop pleins et béants.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} mars, le bac gris doit être également sorti la veille au soir.

5- Retour sur la réunion du SIVOS du 18 février, à laquelle Véronique Charmasson était présente.

Un arriéré de 21 122 € devra être réglé par notre commune pour nos écoliers, il s'agit de compenser le travail effectué dans les écoles par des employés de la mairie d'Arbois. (40% à régler maintenant, 40% en juillet et le solde en fin d'année).

La passerelle entre les écoles Aragon et Morel sera livrée en été 2026, les retards de travaux sont liés aux carottages de terrain révélant des traces de pollution dans le sol.

Actuellement, la prévision concernant le budget de rénovation de l'école Morel s'élève à 2 500 000 €.

6- Questions diverses.

1. Information sur le PLUI.

Dans le cadre de la reprise du projet, un registre de consultation des habitants est disponible une nouvelle fois en mairie, vous pouvez venir y consigner vos remarques. Les observations seront transmises par le maire.

2. Angélique Rolet, qui ouvre une cordonnerie à domicile, demande l'autorisation de mettre des panneaux pour l'indiquer. Autorisation accordée, lors de la rénovation prévue de la signalétique dans le village, cette cordonnerie pourra y figurer.
3. Enfin, le maire s'adresse aux élus à l'occasion de la fin de la mandature, pour les remercier, en particulier ceux qui ne se représentent pas.

Le conseil municipal se termine à 22 heures.

La secrétaire



Le maire

